

Pour une SPEDIDAM moderne, efficace et transparente

Nous sommes des artistes interprètes qui avons décidé de nous unir pour changer le fonctionnement de la SPEDIDAM et ce, quelle que soit notre appartenance ou notre non-appartenance syndicale. En vous invitant à porter vos voix sur nos noms, nous prenons un certain nombre d'engagements devant vous.

1 – L'efficacité

Qui sait sur quelles bases sont effectuées les répartitions dont il ou elle bénéficie ? Qui sait quels barèmes sont appliqués pour des utilisations secondaires de ses prestations ?

Comment se fait-il que nous ne puissions jamais savoir quand les sommes qui nous sont dues vont nous être payées ? Les deux dernières répartitions générales ont été versées avec plus d'un mois de retard ! Pourquoi la SPEDIDAM ne sait pas faire ce que la SACEM fait très bien en matière de répartition et ce depuis de très nombreuses années ?

Pourquoi la SPEDIDAM fait-elle l'objet de réserves sévères dans chaque rapport de la Commission de contrôle des SPRD ou de la Cour des comptes et pourquoi est-ce que cela ne change jamais ? Comment se fait-il que les services informatiques de la SPEDIDAM ne sont pas en mesure d'organiser plus efficacement la répartition qui est une des missions principales de la société ?

A notre époque l'efficacité est possible et nous prendrons les mesures pour y parvenir.

Pourquoi la SPEDIDAM continue-t-elle à utiliser des feuilles de déclaration papier ? La SPEDIDAM est la dernière société civile en France à utiliser le papier carbone pour recevoir les déclarations des ayants droit et à ne pas avoir mis en œuvre une déclaration en ligne.

Nous nous engageons à réorganiser les modes de déclaration des enregistrements dans les plus brefs délais.

2 – La transparence, la probité

Qui sait ce qu'il advient de son pouvoir lorsqu'il est remis à tel ou telle lorsqu'une assemblée générale est convoquée ? Est-il normal qu'une poignée de sociétaires qui tirent leurs revenus de leur poste de cadre à la SPEDIDAM aient entre leurs mains plus du quart des suffrages exprimés ?

Pourquoi ne sommes-nous même plus informés des scores électoraux de l'ensemble des candidats et candidates, au mépris des règles les plus élémentaires de la démocratie ?

Nous mettrons fin au système des pouvoirs portés sans limite par quelques personnes et nous engageons à rendre public la totalité des résultats liés aux votes des assemblées générales.

Depuis plusieurs années la fréquence de la lettre de la SPEDIDAM, qui était de quatre par an, est passée à une seule. Il n'est pas acceptable que les associés de la SPEDIDAM ne soient pas mieux informés de ce qui se décide en leur nom. Tout ce qui concerne nos revenus et notre société doit être connu de tous.

Nous reprendrons notamment la parution régulière de la lettre d'information de la SPEDIDAM et de newsletters à destination des professionnels.

3 – Unifier le camp des artistes-interprètes

Depuis des années, les divisions, les polémiques et parfois même les procès entre les différentes organisations regroupant des artistes-interprètes n'ont fait que les affaiblir face aux producteurs et aux multinationales de l'industrie phonographique dont les revenus sont repartis à la hausse depuis plusieurs années sans réelle contrepartie pour les artistes. Parallèlement, au gouvernement, à Bruxelles ou ailleurs, des décisions lourdes de conséquences se prennent sans que notre camp pèse suffisamment pour sauvegarder nos intérêts.

Nous travaillerons à unifier le camp des artistes pour être plus forts dans toutes les négociations.

4 – Percevoir des revenus issus de l'exploitation en streaming de nos enregistrements

Depuis 2016 la loi prévoit en France une Garantie de rémunération minimale (GRM) pour l'exploitation de nos enregistrements en streaming mais elle ne s'applique toujours pas.

Nous agirons pour que toutes les catégories d'artistes perçoivent cette rémunération sur les revenus provenant des exploitations sur Deezer, Spotify et l'ensemble des plateformes.

Nous reviendrons sur le refus de la SPEDIDAM de percevoir et répartir les rémunérations proportionnelles aux recettes d'exploitation prévues par la convention collective nationale de l'édition phonographique.

Huit artistes s'unissent et font campagne sur la base d'engagements clairs pour l'avenir de la SPEDIDAM

Deux d'entre-eux sont présentés par le SNAM-CGT et un autre par le SNM-FO.
Les autres sont des candidatures sans étiquette.



Jean-Paul Bazin

Batteur, percussionniste et compositeur

Parallèlement aux activités de plateau et de studio qu'il mène depuis le début des années 80 il a enseigné dans plusieurs conservatoires.

Il fut Président puis gérant de la Spedidam de janvier 2009 à juin 2014. Il a aussi été dirigeant d'un syndicat d'artistes pendant des années.

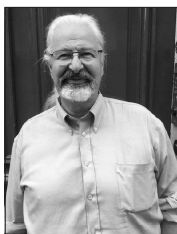


Alain Beghin

Percussionniste

Il a travaillé sous la baguette des plus grands chefs dans de nombreuses formations symphoniques tout en menant une carrière sur scène et en studio avec de nombreux artistes de la chanson ou du jazz. Il enseigne parallèlement au CRD de Ville d'Arvray.

Candidat présenté par le SNAM-CGT



Jean-Luc Bernard

Batteur-percussionniste

Depuis 1974 concerts, spectacles, enregistrements (chanson française, musiques du monde, musiques improvisées, danse contemporaine, conte, théâtre...). Secrétaire général du SNM-FO depuis 2003, il a été administrateur de la SPEDIDAM de 1998 à 2013...

Candidat présenté par le SNM-FO



Martine Degioanni

Harpiste et tromboniste

Elle se produit comme harpiste dans l'orchestre symphonique d'Aix-en-Provence ou en musique de chambre au sein du trio Euterpe qu'elle a fondé en 1988. Au trombone, elle participe à des ensembles de jazz, de salsa ou de classique.



Karine Huet

Accordéoniste

Elle se produit depuis des années au sein de formations de musique traditionnelle de Bretagne, du Brésil, d'Afrique ou d'ailleurs, mais elle travaille aussi régulièrement comme interprète ou comme compositrice pour des compagnies de danse ou de théâtre.

Candidate présentée par le SNAM-CGT



Jean-Pierre Jussey

Batteur

Il a participé à de nombreux enregistrements entre 1978 et 2003, notamment au sein du groupe FM. Engagé de longue date pour la défense des droits des artistes interprètes, il a une très bonne expérience de la SPEDIDAM dont il fut responsable de la communication.



Slim Pezin

Guitariste

Il a participé à des sessions d'enregistrement ou des tournées de nombreux artistes français parmi les plus connus. Il fut administrateur de la SPEDIDAM de 1998 à 2007, activité dans laquelle il a développé des compétences juridiques en matière de propriété intellectuelle.



Guy Touvron

Trompettiste

Prix de cor et trompette au CNSMP, trois prix internationaux Munich, Genève et Prague. Carrière de plus de 4500 concerts en soliste à ce jour et 120 albums enregistrés. Professeur honoraire au CRR de Paris et actuellement professeur à la Schola Cantorum de Paris. Officier de l'ordre national du mérite et chevalier des arts et lettres.